

Image not found or type unknown



Compromis vente fond de commerce

Par **Damien41**, le **08/07/2013** à **18:17**

Bonjour,

J'aurais voulu un conseil si possible...En effet, nous avons signé un compromis de vente le 17 juin, mais avons reçu un refus de banque (de la part d'une banque dans laquelle nous avons confiance). Nous avons envoyé ce refus au notaire afin d'annuler le compromis de vente mais ce dernier nous demande un 2^{ème} refus afin d'annuler la vente, est ce normal? Un seul refus ne suffit pas?

Nous vous remercions d'avance,

Cordialement,

Damien Mallet